

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1639

présenté par

M. Bazin

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« ou qu'elle juge insupportable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vous propose de supprimer une disposition trop subjective à savoir que ce texte propose l'assistance médicalisée active à mourir aux personnes qui jugent que leur souffrance est insupportable.

Les auditions des experts médicaux ont relevé qu'une meilleure formation permettrait des dosages plus adaptés pour soulager la souffrance.